

Fréquences en kilocycles-seconde (kc/s).	Longueurs d'onde approximatives en mètres (m.)	Services.
10-100	30000-3000	Services fixes.
100-110	3000-2725	Services fixes et services mobiles.
110-125	2725-2400	Services mobiles.
125-150 ¹	2400-2000 ¹	Services mobiles maritimes ouverts à la correspondance publique exclusivement.
150-160	2000-1875	Services mobiles. (a) Radiodiffusion. (b) Services fixes. (c) Services mobiles.
160-194	1875-1550	Les conditions d'utilisation de cette bande sont soumises aux arrangements régionaux suivants: Toutes les régions où existent déjà des stations de radiodiffusion travaillant sur des fréquences inférieures à 300 kc/s (supérieures à 1000m.) } radio-diffusion. Autres régions { Services fixes. Services mobiles.
		Les arrangements régionaux respecteront les droits des autres régions dans cette bande. (a) Services mobiles. (b) Services fixes. (c) Radiodiffusion.
		Les conditions d'utilisation de cette bande sont soumises aux arrangements régionaux suivants:
194-285	1550-1050	Europe { (a) Services mobiles aériens exclusivement. (b) Services fixes aériens exclusivement. (c) Dans la bande 250-285 kc/s (1,200-1,050 m.) Services fixes non ouverts à la correspondance publique. (d) Radiodiffusion dans la bande 194-224 kc/s (1,550-1,340 m.).
		Autres régions { (a) Services mobiles, à l'exclusion des stations commerciales de bord. (b) Services fixes aériens exclusivement. (c) Services fixes non ouverts à la correspondance publique.
285-315	1050-950	Radiophares.
315-350 ²	950-850 ²	Services mobiles aériens exclusivement.
350-360	850-830	Services mobiles non ouverts à la correspondance publique.
360-390	830-770	(a) Radiogoniométrie. (b) Services mobiles, à condition de ne pas brouiller la radiogoniométrie.
390-460	770-650	Services mobiles.
460-485	650-620	Services mobiles (à l'exclusion des ondes amorties et de la radiotéléphonie).
485-515 ³	620-580 ³	Services mobiles (Détrresse, appel, etc.).
515-550	580-545	Services mobiles non ouverts à la correspondance publique (à l'exclusion des ondes amorties et de la radiotéléphonie).

¹ L'onde de 143 kc/s (2100 m.) est l'onde d'appel des stations mobiles utilisant des ondes longues entretenues.

² L'onde de 333 kc/s (900 m.) est l'onde internationale d'appel des services aériens.

³ L'onde de 500 kc/s (600 m.) est l'onde internationale d'appel et de détresse. Elle peut être employée pour d'autres usages à condition de ne pas brouiller les signaux d'appel et de détresse.